

DIAGNOSTIC IMMOBILIER - ENERGIE (DPE) SANS MENTION - RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION (CYCLE DE 5 A 7 ANS)

Suivre cette formation en E-Learning permet de se présenter au renouvellement de la certification de Diagnostiqueur technique immobilier 'Diagnostics de performance énergétique applicable aux bâtiments à usage principal d'habitation' (sans mention) pour un passage d'un cycle de certification de 5 à 7 ans.

Objectifs opérationnels

- Elaborer un diagnostic de performance énergétique en utilisant une méthodologie adaptée aux immeubles et bâtiments à usage d'habitation
- Evaluer la consommation d'un bâtiment par une des méthodes réglementaires de consommations estimées
- Evaluer la consommation d'un bâtiment par la méthode des consommations relevées
- Proposer des recommandations adaptées aux cas traités en tenant compte du contexte technique, juridique, économique et environnemental
- Rédiger les rapports constituant la matérialisation de la prestation effectuée

Public Concerné

Diagnostiqueurs immobiliers titulaires d'une certification de 5 ans "Domaine énergie sans mention" souhaitant prolonger leur cycle de certification de 5 à 7 ans

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Prérequis

Pour suivre cette formation le candidat doit apporter la preuve de sa certification sous le cycle fixé à 5 ans (ancien régime ; Arrêté du 2 juillet 2018).

Parcours pédagogique

FORMATION THEORIQUE E-LEARNING

DUREE 21 H / Equivalence 3 jours

STRUCTURES ET SYSTEMES CONSTRUCTIFS & THERMINOLOGIE TECHNIQUE TOUS CORPS D'ETAT

Les bases du bâtiment

- Historique de la construction
- Eléments d'ouvrage
- Intervenants de la construction
- Classification des bâtiments
- La préparation du terrain avant construction
- Matériaux de la construction
- Gros oeuvre
- Second oeuvre
- Equipements et installations techniques
- Pathologies

DOMAINE ENERGIE SANS MENTION
Maisons individuelles et appartements

Bâtiment et énergies

- Typologie des constructions et des bâtiments
- Produits de construction et principaux systèmes techniques constructifs (murs, toiture, menuiseries, planchers, plafonds)
- Spécificités des bâtiments construits avant 1948 (conception architecturale et de caractéristiques hygrothermiques des matériaux)

La thermique du bâtiment

- Thermique des bâtiments
- Notions de thermique d'hiver et d'été
- Prévention et traitement des désordres thermiques ou hygrométriques sur les bâtiments
- Grandeurs physiques thermiques
- Modes de transfert thermique : conduction, convection, rayonnement
- Principes des calculs de déperditions par les parois, par renouvellement d'air
- Principes de calcul d'une méthode réglementaire et les différences pouvant apparaître entre les consommations estimées et les consommations réelles
- Sources de différence entre les consommations conventionnelles et mesurées

L'enveloppe du bâtiment

- Matériaux de construction, leurs propriétés thermiques et patrimoniales
- Défauts d'étanchéité à l'air et de mise en oeuvre des isolants ainsi que les sources d'infiltrations d'air parasites
- Possibilités d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et leurs impacts potentiels

Les systèmes et équipements

- Réseaux de chaleur, équipements techniques de chauffage, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire
- Equipements de ventilation : simple et double flux
- Equipements individuels utilisés pour contrôler le climat intérieur
- Défauts de mise en oeuvre des installations et besoins de maintenance
- Technologies innovantes
- Notions de rendement des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire
- Mise en place d'énergies renouvelables
- Améliorations énergétiques et réhabilitation thermique des systèmes et leurs impacts potentiels

Réglementation

- Textes législatifs et réglementaires des différentes méthodes d'élaboration des diagnostics
- Logiciels utilisés
- Notions juridiques de la propriété dans les bâtiments et les relations légales ou contractuelles entre les propriétaires du bâtiment, les propriétaires des locaux à usage privatif, les occupants, les exploitants et les distributeurs d'énergie
- Terminologies technique et juridique du bâtiment

Réalisation d'un diagnostic de performance énergétique

- Adaptation de la méthodologie DPE au bien concerné
- Récolte des données d'entrée
- Interprétation des indicateurs
- Identification du point d'amélioration des différents postes de déperdition (toitures, murs, ventilation, planchers, ponts thermiques)
- Proposition et description des recommandations adaptées

Méthodes et moyens pédagogiques

L'apprenant(e) reçoit avec sa convocation le Livret d'accueil E-Learning afin de suivre avec aisance chaque étape distancielle de sa formation.

> METHODES PEDAGOGIQUES

- Le module E-Learning tutoré présente une démarche pédagogique déductive à travers des séquences transmissives et démonstratives suivies d'exercices progressifs d'apprentissage. Ces séquences peuvent être illustrées par des schémas animés et des vidéos de situations professionnelles.
- Chaque leçon se termine par un questionnaire de reformulation renouvelable. Le cours se clôture par une auto-évaluation scorée et renouvelable, utile à l'entraînement à l'évaluation sommative finale des acquis.

> MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

- Le module E-learning tutoré est réalisé sur une plate-forme web dédiée et disponible 30 jours en illimité à la date d'envoi du mail fournissant le login et mot de passe individuels.

Accompagnement de l'apprenant(e)

- L'apprenant(e) est suivi(e) par un E-tuteur durant tout le déroulement de sa formation E-Learning. L'E-tuteur réfère au Référent pédagogique (Formateur) toutes les difficultés ou questions d'ordre des connaissances du domaine traité, qui prendra contact (sous 48 heures, jours ouvrés) avec l'apprenant afin de lui apporter une réponse ou aide pédagogique.

Les échanges avec l'E-Tuteur et le/la Référent(e) pédagogique (Formateur) se déroulent par messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

Assistance technique

- En cas de difficulté d'utilisation de la plate-forme, l'apprenant(e) est mis(e) en contact avec un(e) Référent(e) technique qui lui apporte une réponse sous 48 heures (jours ouvrés).

Les échanges avec le/la Référent(e) technique se déroulent par la messagerie privée sur la plate-forme E-Learning ou par téléphone.

- Prérequis d'environnement informatique :

L'apprenant(e) doit avoir à sa disposition un ordinateur ou une tablette muni d'une carte son et d'un lecteur multimédia ainsi qu'un accès internet par un navigateur d'une version récente.

> RESSOURCES PEDAGOGIQUES

- Un ensemble de documents complémentaires à l'apprentissage est téléchargeable sur la plate-forme E-Learning.

■ **Qualification Intervenant(e)s**

- L'E-tuteur est le responsable de la session de formation
- Le Formateur/Formatrice qualifié(e) est un professionnel expérimenté dans les domaines techniques du bâtiment
- Le/la Référent(e) technique pour la partie de la formation en E-Learning est l'administrateur du LMS de la plate-forme

■ **Méthodes et modalités d'évaluation**

> EVALUATION DES ACQUIS

- L'évaluation sommative est réalisée à la fin de la formation E-Learning à partir de questions aléatoires à choix multiples basées sur le programme des examens définis dans l'arrêté du 24 décembre 2021.

> MESURE DE LA SATISFACTION DE L'APPRENANT

- Est réalisée en ligne après la formation E-Learning et mesure l'organisation et l'accompagnement de l'apprenant ainsi que la qualité pédagogique des supports E-Learning.

■ **Modalités d'Accessibilité**

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com